

L'apport d'un site Internet institutionnel en termes de valorisation
et de transparence des archives d'un établissement public :
l'expérience de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Bernadette Ferradou-Fine

Citer ce document / Cite this document :

Ferradou-Fine Bernadette. L'apport d'un site Internet institutionnel en termes de valorisation et de transparence des archives d'un établissement public : l'expérience de l'agence de l'eau Adour-Garonne. In: La Gazette des archives, n°223, 2011. Varia. pp. 89-103;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2011_num_223_3_4843

Document généré le 15/03/2017

L'apport d'un site Internet institutionnel en termes de valorisation et de transparence des archives d'un établissement public : l'expérience de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Bernadette FERRADOU

Introduction

Depuis plusieurs décennies, la demande de transparence administrative croît en Europe et en Amérique du Nord. Dans nos sociétés contemporaines, en effet, l'accès à l'information est devenu l'un des droits démocratiques fondamentaux.

Dans ce domaine, la France jouit d'une réputation mitigée : sa culture du secret est ainsi régulièrement évoquée, qu'il s'agisse du secret d'État ou de celui de l'action administrative, qui nous intéressera plus particulièrement ici¹. Or, en termes d'image, les archives produites par l'administration pâtiennent de cette situation², au point d'être parfois qualifiées d'archives « secrètes »³, d'archives

¹ La critique de la bureaucratie et la demande de transparence est un fait récurrent en France : voir les travaux de Pierre ROSANVALLON (*L'État en France*, Paris, Seuil, 1990, p. 49-91, avec une abondante bibliographie p. 323-326 et, du même auteur, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006, p. 261-262). Pour une analyse comparative de l'histoire de l'État et de son administration, on peut se reporter à Françoise DREYFUS (*L'invention de la bureaucratie. Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, La Découverte, 2000, 290 p.).

² Il est significatif que l'une des quatre premières lois de transparence votée en France ait été la loi du 3 janvier 1979 sur les archives. Les autres lois de transparence votées à cette époque sont celle du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, celle du 17 juillet 1978 améliorant les relations entre l'administration et les administrés mais aussi relative notamment à l'accès des documents administratifs et, enfin, celle du 11 juillet 1979 sur la motivation des actes administratifs.

³ Voir, par exemple, LAURENT (Sébastien), dir., *Archives « secrètes », secrets d'archives ?*, Paris, CNRS éditions, 2003, 288 p.

« spéciales »¹ ou d'archives « interdites »². La communauté archivistique s'est naturellement saisie de cette demande sociale de transparence des archives³ et il est significatif que la loi du 15 juillet 2008 relative aux archives s'en fasse l'écho.

Depuis 2008, en effet, le principe de communicabilité immédiate des archives publiques est posé⁴. En alignant le régime d'accès des archives publiques sur celui des documents administratifs, le législateur a créé une situation inédite⁵ : jusqu'alors, les archives publiques à valeur historique étaient consultables après expiration d'un délai de trente ans au sein des services publics d'archives⁶. Désormais, avant même que les documents aient été versés dans les services d'archives de l'État, c'est à chaque établissement public et à chaque administration qu'il revient d'informer et d'accueillir le public désireux de consulter les archives qu'il conserve par devers lui.

C'est pour répondre à cet impératif que l'agence de l'eau Adour-Garonne, établissement public du ministère du Développement durable, a choisi de valoriser ses archives sur son site institutionnel. Depuis les années 2000, en effet, l'intérêt de la Toile en matière de diffusion d'informations archivistiques

¹ BERLIÈRE (Jean-Marc), « Archives "interdites", archives "spéciales" ? Quelques réflexions à propos des archives policières... », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 8, mai-août 2009. Ressource disponible sur www.histoire-politique.fr/index.php?numero=08&crub=pistes&item=13. Consulté le 30 mai 2011.

² L'expression a fait florès dans les années 1990, suite à la publication de l'ouvrage de Sonia Combe dont le succès éditorial est lui-même symptomatique : COMBE (Sonia), *Archives interdites, les peurs françaises face à l'histoire contemporaines*, Paris, Albin Michel, 1994 (2^e éd., Paris, La Découverte, 2001, avec le sous-titre *L'histoire confisquée* ; 3^e éd., Paris, La Découverte, 2010, sous le titre *Les archives interdites*). Sur ce « syndrome des archives interdites », voir BERLIÈRE (Jean-Marc), *op. cit.*

³ Voir notamment « Transparence et secret. L'accès aux archives contemporaines », *La Gazette des archives*, n° 177-178, 1998 ; LAURENT (Sébastien), *op. cit.* ; VEYSSIÈRE (Laurent), « Transparence administrative et archives publiques », dans VANDEVOORDE (Evelyne), *La communication des archives. De la communicabilité à l'accessibilité*, Louvain-la-Neuve, 2005, Academia-Bruylant, p. 89-107.

⁴ Loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives, art. 17, codifiée dans le Code du patrimoine, livre II, titre 1^{er}, art. L-213-1.

⁵ Sur les intentions du législateur, voir GARREC (René), *Rapport sur le projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel relatif à ses archives et sur le projet de loi relatif aux archives*, Paris, Sénat, 2007, p. 13. Il convient de distinguer le principe de libre accessibilité des archives qui, depuis 1792 en France, donne à chaque citoyen le droit de consulter les archives, et celui de communicabilité immédiate, qui lui permet d'exercer ce droit sans délai.

⁶ Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, art. 6.

a été largement expérimenté¹ : c'est ainsi que les Archives nationales, départementales et communales françaises s'investissent dans la création de sites Internet spécifiquement conçus pour la valorisation des archives historiques dont elles sont dépositaires². Par rapport à ces expériences, cependant, l'approche de l'agence de l'eau Adour-Garonne affiche une certaine originalité. Le projet est en effet mis en œuvre par un établissement public en activité, sur un fonds d'archives dont il se sert encore régulièrement, en utilisant un outil habituel de sa communication externe.

Ce que voudrait montrer cet article, c'est le profit archivistique et citoyen que l'on peut tirer de l'intégration des archives dans la politique de communication globale d'un établissement public. En touchant le public naturel de l'établissement, on peut non seulement répondre à la demande externe d'information et de transparence, mais également moderniser l'image des archives auprès du personnel et légitimer, à l'intérieur même de la structure, l'intérêt des archives pour préserver la mémoire de l'établissement.

La valorisation des archives sur le site institutionnel : un projet à faire partager en interne

Le projet de valorisation des archives de l'agence de l'eau Adour-Garonne est né à l'automne 2008. Cette année-là, l'établissement fêtait son quarantième anniversaire. Créée par la loi du 16 décembre 1964 et inaugurée le 1^{er} janvier 1968, l'agence est l'établissement public qui met en œuvre la politique nationale de l'eau sur le bassin hydrographique Adour-Garonne³. Elle compte aujourd'hui 280 agents répartis entre son siège social toulousain et ses délégations régionales de Bordeaux, Brive, Pau, Rodez et Toulouse.

Au fil des ans, l'agence a acquis une grande connaissance de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne. Maillon à part entière de son système d'information, ses archives s'enrichissent donc régulièrement de dossiers scientifiques, techniques et politiques sur l'environnement. Aussi, lorsque

¹ Pour une synthèse des pratiques européennes et nord-américaines, consulter FILIPOZZI (Lorraine), « Le web comme outil de diffusion des archives », dans *Revue électronique suisse des sciences de l'information (RESSI)*, n° 8, mai 2008. Ressource accessible sur www.ressi.ch/num07/article_044, consulté le 30 mai 2011.

² Pour des retours d'expérience français, voir par exemple « Archives et Internet : contributions et témoignages », dans *La Gazette des archives*, n° 207, 2008.

³ Ill. 1, p. IV.

l'agence a souhaité mieux valoriser son potentiel intellectuel dans sa politique de communication, le service Archives a tout naturellement proposé de contribuer au projet. Ce faisant, il a entamé une réflexion collégiale qui l'a conduit à aborder trois grandes questions :

- en termes de graphisme, comment tirer profit des archives les plus attractives pour valoriser l'ensemble du fonds ?
- en termes de contenu, comment structurer et positionner les pages dédiées aux archives, de manière à ce qu'elles soient à la fois riches en contenu archivistique et en adéquation avec la ligne éditoriale de l'ensemble du site institutionnel ?
- en termes de communication, comment habiller les pages et les inventaires d'archives aux couleurs de l'établissement tout en respectant la normalisation des instruments de recherche archivistiques ?

Intégrer la valorisation des archives à la politique de communication de l'établissement : une réflexion pluridisciplinaire

Intellectuellement, médias et archives appartiennent à deux mondes distincts : les premiers se concentrent sur le traitement de l'actualité tandis que les secondes œuvrent à la constitution de la mémoire, pour nos contemporains et pour les générations à venir¹. La valorisation d'archives est donc, par nature, le point de rencontre entre ces deux mondes. Aussi est-il fondamental, pour bâtir un tel projet, d'élaborer une réflexion transversale entre les représentants des Archives, de la communication et de leurs usagers respectifs.

Un groupe de travail a ainsi été mis en place à l'agence après accord de principe des Archives départementales de la Haute-Garonne, chargées du suivi de l'établissement. Pilotée par la responsable des Archives, la réflexion s'est construite avec les services impliqués dans la gestion éditoriale et technique du site institutionnel et avec l'avis de collègues internautes².

¹ Sur la perception des archives dans un « présent dominé par l'esprit des médias », voir les exemples donnés par Bruno DELMAS (*La société sans mémoire. Propos dissidents sur la politique des archives en France*, Bourin éditeur, Paris, 2006, p. 101-104).

² La mise en œuvre du projet a été co-pilotée par Anne Fernandez, dans le cadre de son stage de fin d'études de master 2. Voir FERNANDEZ Anne, *Les archives, communicantes ? Dans quelles mesures les documents d'archives peuvent-ils devenir des outils de communication*, mémoire, université Toulouse II Le Mirail, août 2009, dactylographié, 54 p. et 32 p. d'annexes.

À ce niveau, l'objectif était triple :

- assurer une assise au projet ;
- identifier les attentes thématiques générales de l'établissement ;
- ouvrir une discussion constructive entre archives et communication.

Graphisme et actualité : la question des archives « valorisables »

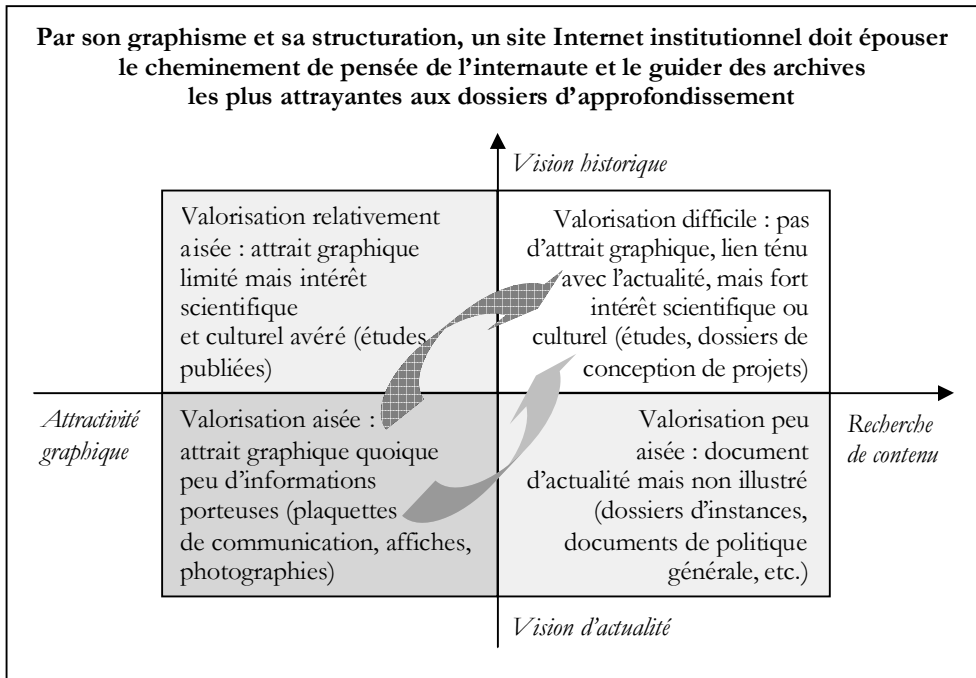
Le graphisme est un élément central pour communiquer sur la Toile. Selon les critères de la communication, un fonds d'archives attractif doit donc allier qualités graphiques et rapport à l'actualité. Après avoir identifié le contenu des attentes internes, le service des archives a par conséquent recensé les fonds à valeur historique présentant l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- communicables au vu de la réglementation, où qu'ils soient conservés¹ ;
- significatifs de l'action de l'établissement ;
- liés aux thématiques d'actualité ;
- inventoriés ou pouvant l'être dans les délais de publication du site ;
- disposant d'un bon potentiel iconographique².

De tels fonds sont destinés à accrocher l'œil du visiteur. Valorisables en eux-mêmes, ils sont aussi utilisables comme « produits d'appel » pour présenter l'ensemble du patrimoine archivistique de l'établissement. Le site Internet doit alors guider l'internaute dans l'approfondissement de sa recherche, le dirigeant intuitivement des fonds les plus illustrés vers des fonds d'aspect plus sobre mais au contenu plus riche.

¹ L'établissement producteur est le seul organisme à pouvoir présenter légitimement un état général de ses fonds d'archives, que ces derniers soient conservés en interne, dans les dépôts publics d'archives ou, pour des supports particuliers tels que les films, dans des institutions partenaires.

² Il existe généralement un décalage graphique entre les documents d'archives et les productions actuelles, ce qui implique, au moment d'illustrer les pages, une phase de sélection pour valoriser les archives au graphisme le « moins vieilli ». Chaque époque, en effet, développe ses codes graphiques et les archives témoignent de ces modes successives. Sur le contenu et la lecture des images, voir GERVEREAU (Laurent), *Les images qui mentent. Histoire du visuel au XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2000, notamment p. 373-416. Il est à noter que les documents d'archives utilisés pour illustrer les pages du site sont généralement choisis parmi les anciennes publications de l'établissement, à la fois pour valoriser ses fonds de communication et pour répondre à la question des droits de reproduction.



Une fois attiré par une illustration et une thématique porteuses, l'internaute cherche intuitivement à approfondir sa connaissance. Par une structuration judicieuse de ses pages « archives », un site Internet institutionnel peut amener son visiteur à découvrir, peu à peu, la richesse de l'ensemble des archives de l'établissement, au-delà de leur seul aspect visuel.

Structuration des pages « archives » et positionnement dans l'arborescence générale du site

Un site institutionnel, par sa structuration et la déclinaison de son arborescence, véhicule le discours officiel, les valeurs et les priorités d'action de son établissement. Dans ce cadre, comment valoriser le patrimoine archivistique et où le positionner dans l'architecture générale du site ?

À l'agence de l'eau Adour-Garonne, la mise en ligne de documents numérisés a tout d'abord été envisagée. Cependant, en raison de la lourdeur technique et du coût d'un tel dispositif, cette option a rapidement été écartée. Dès lors, l'établissement s'est lancé successivement dans l'expérimentation de deux autres types de présentation de fonds d'archives.

Lors du lancement du projet, il s'est d'abord agi d'intégrer des pages « archives » sur un site institutionnel préexistant. Les principales rubriques thématiques déjà en place ont donc été enrichies d'une page présentant un fonds d'archives caractéristique de l'action menée par l'agence de l'eau : l'objectif recherché était en effet de faire percevoir à l'internaute la continuité entre les actions passées et présentes de l'établissement. Puis, au fil du temps, la nécessité de refondre le site Internet est apparue. Les archives ont alors été intégrées dans le périmètre des contenus à faire apparaître : le futur site institutionnel, dont la publication est prévue pour la fin 2011, devrait ainsi contenir un espace cohérent d'une dizaine de pages, spécifique aux archives et conçu à la manière d'un état des fonds.

Critères de comparaison	Pages « archives » ventilées par rubriques thématiques	Espace spécifique aux archives
Visibilité des pages	Partielle, à partir de chaque rubrique consultée	Globale si on est sur l'espace dédié, faible dans les autres cas
Public cible	Spécialistes de la thématique	Tout public
Message émis	Focalisation sur les fonds jugés majeurs	Présentation globale de tous les fonds historiques
Illustrations	Choix restreint au fonds présenté	Large choix parmi les fonds des différentes thématiques
Critères de choix des fonds	Présentation selon l'actualité et l'iconographie disponible	Présentation globale des fonds communicables

La structuration et le positionnement des pages « archives » ont un réel impact sur leur accessibilité et leur visibilité pour l'internaute. Selon la formule choisie, le choix des fonds valorisables est différent.

Quelle que soit la solution choisie, plusieurs points attirent l'attention¹ :

- l'accessibilité des pages doit être possible en trois clics de souris ;
- la structuration d'un espace « archives » cohérent facilite sa mise à jour ;
- des liens hypertexte placés dans l'ensemble du site fluidifient la circulation de l'internaute entre les pages d'actualité et les pages « archives » ;
- une rubrique « En savoir plus », en fin de page, permet d'accéder facilement aux instruments de recherche archivistiques et aux documents de référence ;
- les modalités d'échange avec l'internaute, indispensables en termes de transparence administrative, peuvent recouvrir des formes diverses : formulaire d'échange, forum, indication des coordonnées du service des archives, etc.

L'habillage des supports de communication « archives » : modernisation de l'image des archives

S'insérer dans la politique de communication d'un établissement suppose d'en adopter les codes de représentation. Aussi, à l'agence de l'eau Adour-Garonne, les pages « archives » s'insèrent dans l'écran graphique général du site : l'internaute doit visuellement reconnaître l'établissement dont il visite les pages. Par le choix des couleurs, la construction des pages, la disposition du logo, le positionnement ou la fréquence des liens hypertextes, l'établissement développe en effet l'image qu'il veut donner de lui².

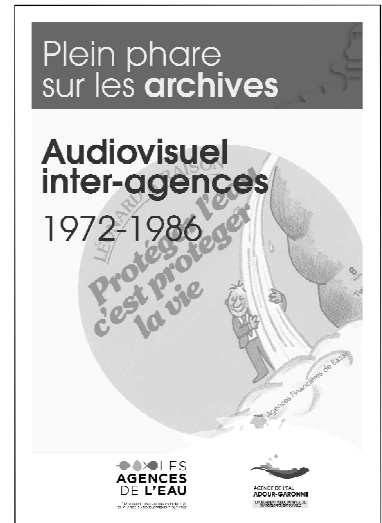
L'ensemble des supports de communication destinés au public doit également adopter la charte graphique de l'établissement. À l'agence, l'habillage des instruments de recherche archivistiques a suscité la création de la collection éditoriale dématérialisée « Plein phare sur les archives ». L'aspect des inventaires en sort modernisé : leur mise en page intérieure, toute en rondeur et en couleurs, égaie leur contenu. Quant à leur première de couverture, construite autour d'un document représentatif du fonds d'archives, leur teinte est étudiée pour évoquer les archives : à l'image des photographies anciennes, l'intégralité de la page de titre est, selon les fonds, traitée en bichromie de bleu, de vert, de marron... Visuellement signifiante, elle indique clairement la provenance du document en mettant en valeur le logo de l'établissement³.

¹ L'ouvrage de Sébastien ROUQUETTE (*L'analyse des sites Internet. Une radiographie du cybersp@ce*, De Boeck-Institut national de l'audiovisuel (INA), Bruxelles-Paris, 2009, p. 38-41) donne une grille d'analyse des sites qui contient les principales fonctionnalités observées par les internautes.

² *Ibidem*, p. 166 et suivantes.

³ Ill. 2, p. V.

Couverture de l'inventaire du fonds audiovisuel commun aux six agences de l'eau.
L'habillage graphique des instruments de recherche archivistiques a un impact visuel fort : il modernise l'image des archives tout en indiquant la provenance du document.



L'intégration des archives dans la politique de communication d'un établissement public : quel gain en termes de transparence ?

Répondre à la demande sociale : environnement et archives

Les archives n'intéressent pas seulement l'histoire¹. À ce jour, en effet, les consultations externes des archives de l'agence de l'eau Adour-Garonne sont le fait du public naturel de l'établissement, à savoir les spécialistes de l'environnement. Leurs recherches, souvent effectuées dans le domaine des sciences sociales², portent sur des thèmes aussi variés que la vision de l'eau dans les instances qui la gèrent, les critères d'établissement des redevances des agences de l'eau ou la collecte de données d'analyse des sols pour le renouvellement des concessions hydroélectriques. Sans surprise, les archives demandées sont des documents au contenu scientifique et juridique fort : dossiers et délibérations d'instances, documents de politique générale, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne, études, etc.

¹ Bruno Delmas pense même que « de nos jours, c'est l'écologie qui est en train de prendre le rôle politique majeur [comme sujet fédérateur dans la société] que l'histoire a joué dans le passé » (*La société sans mémoire. Propos dissidents sur la politique des archives en France*, op. cit., p. 144).

² Cette tendance de la recherche environnementale se vérifie dans la littérature spécialisée : voir FRIOUX (Stéphane), coord., « L'environnement au regard des sciences sociales. Les sciences sociales à l'épreuve de l'environnement », dans *Responsabilité & Environnement*, n° 48, octobre 2007.

Par ailleurs, l'accès aux archives de l'agence se fait exclusivement par le biais d'un contact préliminaire avec l'agence : conversation avec un collègue ou visite du site Internet institutionnel. Le référencement des pages « archives » semble ainsi adapté aux requêtes des internautes : le site institutionnel joue donc un rôle fondamental dans la valorisation et l'ouverture des archives de l'établissement, en touchant le public naturellement intéressé par leur contenu.

Communiquer sur les archives, c'est légitimer la constitution d'une mémoire de l'établissement et susciter un cercle vertueux d'archivage

Valoriser ses archives, au vu et su de tous, c'est les juger dignes d'être conservées et proposées à la consultation du public. Il s'agit donc, de la part de l'établissement qui les conserve, d'un « acte de légitimation symbolique et très puissant »¹ auquel le personnel est sensible. Cette reconnaissance, d'autant plus appréciée qu'elle est visible, a une incidence dans la décision d'archiver des agents. Le choix d'un site institutionnel pour valoriser ses archives a donc des répercussions en termes d'enrichissement du patrimoine archivistique administratif.

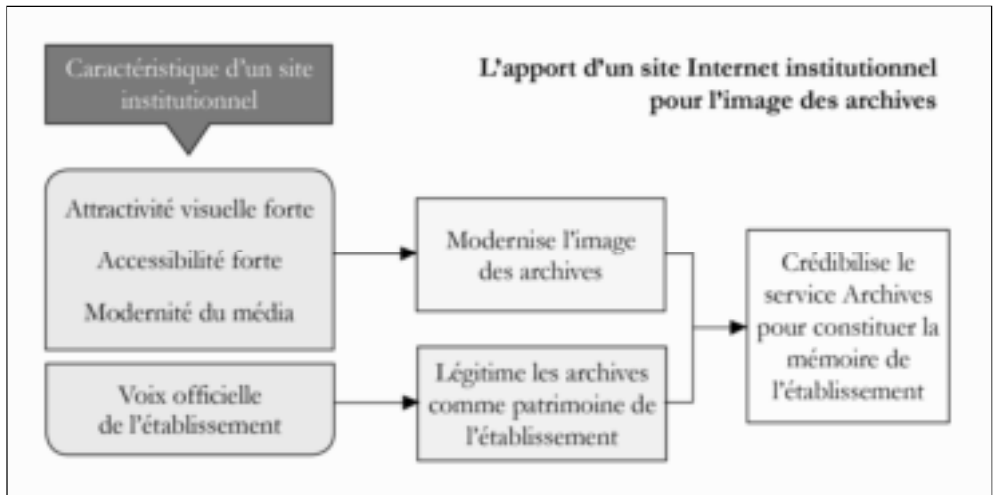
L'individu entretient des relations fortes avec ses archives². Il s'identifie ainsi souvent à certains de ses dossiers, surtout si l'œuvre est de type intellectuel, scientifique ou technique. Dans ce cadre, transmettre ses archives, c'est donner une « représentation de soi, de sa vie »³, de son activité. L'individu n'acceptera donc de confier ses dossiers aux Archives que s'il sait qu'ils seront valorisés de manière vivante. Ce fut le cas d'un futur retraité de l'agence qui refusait d'archiver ses dossiers. Il en mesurait parfaitement l'intérêt historique mais, disait-il, « ça n'intéresse plus personne ; s'ils doivent finir aux oubliettes ou encombrer les rayonnages, autant les emporter chez moi où l'on saura en apprécier la valeur ». Finalement, la perspective d'une valorisation de son fonds sur notre site institutionnel – et la reconnaissance que cela induit – l'a conduit à effectuer un versement riche en enseignement.

¹ DERRIDA (Jacques), « Le futur antérieur de l'archive », dans LÉGER (Nathalie), *Questions d'archives*, Paris, éditions de l'IMEC, 2002, p. 42.

² Sur ce sujet, voir les études récentes de l'archiviste Christian Hottin et les témoignages de déposants de l'Institut de mémoire de l'édition contemporaine. Voir notamment HOTTIN (Christian), « Collecte d'archives, Histoire de soi et construction de l'identité : autour de deux fonds de femmes », dans *Histoire et sociétés*, n° 6, avril 2003, p. 100-110, et les actes du colloque *Questions d'archives*, *op. cit.*, 141 p.

³ *Ibidem*, p. 101.

Par sa mise en page moderne et colorée tout comme par sa facilité d'accès, un site Internet institutionnel peut donc à la fois moderniser l'image des archives et faire percevoir leur utilité en interne.



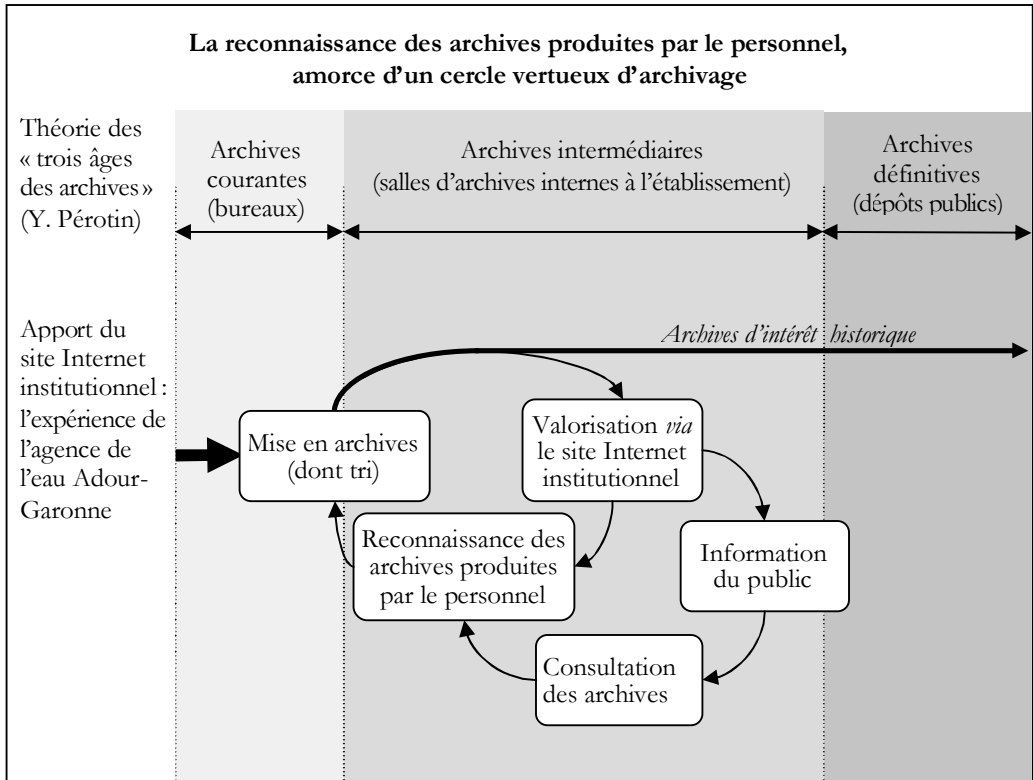
Le site Internet institutionnel, par ses caractéristiques propres, modernise l'image des archives, les valorise et les légitime comme patrimoine intellectuel de l'établissement.

La répercussion interne d'une valorisation d'archives *a priori* conçue pour le grand public est l'un des points nodaux de l'expérience. Car la reconnaissance implicite de l'intérêt des projets conduits par le personnel permet d'enclencher un cercle vertueux en termes d'enrichissement du patrimoine archivistique¹. L'agent qui souhaite laisser une trace visible de son activité professionnelle est en effet incité à la « mise en archives » de ses dossiers majeurs². De la même manière, un collègue peut prendre conscience que certains documents qui sommeillent dans son placard s'avèrent être des pièces manquantes à un fonds d'archives d'intérêt historique. Dans l'un ou l'autre cas, la décision d'archiver contribue simultanément à :

- préserver, en interne, des éléments de relecture des politiques actuelles ;
- enrichir le corpus des archives historiques de l'État ;
- diversifier les dossiers qui peuvent être mis à la disposition du public.

¹ Voir le schéma p. 100.

² Cette expression de Paul RICCEUR (*La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 209) montre bien le rôle central du producteur de documents dans le changement de statut qui s'opère entre le moment où les documents sont considérés comme « dossiers courants » et celui où on les considère comme archives.



Grâce au site Internet institutionnel, la reconnaissance de l'intérêt des archives produites par le personnel est faite au vu et su de tous. Elle est renforcée par l'intérêt du public extérieur qui demande la communication de dossiers déjà archivés. Les archives deviennent donc une matière vivante. L'agent qui souhaite laisser une trace visible de son action pourra ainsi « mettre en archives » ses dossiers, c'est-à-dire trier et classer ses documents puis en restituer le contexte de production afin de les rendre accessibles et compréhensibles à ses collègues, au public et aux générations futures.

Un tel cercle vertueux est rendu possible du fait des relations familières et fréquentes que le personnel entretient avec le site Internet de son établissement. En outre, les archives utilisées comme « produit d'appel » – souvent d'anciennes publications de grande diffusion conçues au sein de l'établissement – évoquent généralement quelques souvenirs en interne, ce qui renforce un sentiment de proximité avec elles. Cette familiarité avec les

archives et le média qui les valorise contribue à ancrer l'idée qu'une proximité existe entre les questions traitées dans les archives et celles des dossiers actuels : on assiste à un apprivoisement des archives¹, que l'on peut entretenir par le développement d'une communication interne régulière sur les archives².

Le site institutionnel, un outil de transparence ?

De tous temps, les médias de communication ont suscité de la méfiance³. Or, un soupçon identique pèse sur les archives administratives, parfois accusées de véhiculer une vision partisane de la réalité, du fait de leur contenu ou des règles restrictives de communication⁴. Est-il alors judicieux qu'un établissement public valorise lui-même ses archives ?

C'est en fait la question de la subjectivité qui est posée, à la fois pour celui qui émet un message et pour celui qui le reçoit⁵. Car si on attend à juste titre de l'archiviste qu'il tende à « l'objectivité et à la neutralité⁶ », il est également de la responsabilité de celui qui les consulte d'exercer un regard critique sur

¹ La question de l'apprivoisement des traces du passé semble également se poser en ce qui concerne les monuments historiques. Voir FABRE (Daniel), dir., *Domestiquer l'Histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2000, 222 p., notamment p. 1-29.

² Les archivistes d'entreprise « insistent aussi sur leur rôle dans la communication interne et la culture d'entreprise ». Voir KURGAN-VAN HENTENRYK (Ginette), « Conclusions », dans FILLEUX (Véronique), *Les archives d'entreprises. Entre gestion patrimoniale et veille technologique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2007, p. 132.

³ WOLTON (Dominique), *Internet, et après ? Une théorie critique des nouveaux médias*, Paris, Champs-Flammarion, 2010, p. 37-46.

⁴ Voir, par exemple, BERLIÈRE (Jean-Marc), « Archives "interdites", archives "spéciales" ? Quelques réflexions à propos des archives policières... », *op. cit.*, et COMBE (Sonia), *Archives interdites, les peurs françaises face à l'histoire contemporaines*, *op. cit.*

⁵ Cette réflexion rejoint en partie la question de la subjectivité de l'historien et du crédit qu'il accorde à ses sources. Sur ce point, voir RICCEUR (Paul), *Histoire et Vérité*, coll. « Points », Paris, Seuil, 2001 (1^{re} éd. 1955), p. 27-50.

⁶ Le code de déontologie des archivistes, adopté par le Conseil international des archives (CIA) à Beijing en 1996, indique dans son premier article que c'est à ces qualités que se mesure le professionnalisme d'un archiviste. Sur la question de la neutralité et de la subjectivité de l'archiviste, voir le point historiographique qu'en font Victoria LANE et Jennie HILL (« Where do you come from? What are we? Where are we going? Situating the archive and archivists », dans HILL (Jennie) dir., *Future of Archives and Recordkeeping : a reader*, Londres, Facet Publishing, 2010, p. 3-22).

l'information et les documents qui lui sont fournis¹. Le site Internet institutionnel, par l'image qu'il véhicule, permet à l'internaute de se rendre compte de la vision des faits dont les archives sont porteuses. Cette impression, si elle est confirmée par la lecture de l'inventaire d'archives, lui permettra de juger de la crédibilité des informations qui lui sont présentées. À lui, ensuite, de prendre le recul nécessaire et de venir consulter les archives correspondantes, s'il le souhaite. Dès lors, le débat peut s'ouvrir.

Conclusion

L'utilisation du site Internet institutionnel d'un établissement public est-elle adaptée à la valorisation de ses archives ? Moderne, attractif, facile d'utilisation, d'accès et de mise à jour, le site institutionnel des années 2010 est un outil de médiation qui dispose de nombreux atouts pour moderniser l'image des archives et leur permettre de s'adapter aux nouveaux modes de recherche d'information du public. Porteur de l'image, des valeurs et du message de son établissement, il demeure cependant un outil dont l'utilisation est très encadrée par la politique de communication de l'établissement.

Dans un établissement public, la valorisation des archives est un choix collégial. Son impact dépendra de sa capacité à répondre aux attentes internes : en amont, une convergence de vue sur la structuration, l'illustration et le contenu des pages Internet lui permettra d'être intégrée à la politique de communication globale de l'établissement. En aval, la mise en valeur d'archives familières du personnel suscitera un sentiment de proximité et de reconnaissance du travail accompli. En légitimant implicitement les archives comme une partie de son patrimoine intellectuel, la politique de communication permet d'engager un cercle vertueux : l'agent qui voudra laisser sa marque est encouragé à mettre ses

¹ Ce point de vue est partagé par les philosophes et les communicants. Ainsi, le philosophe Michel Deguy estime que « au devoir de mémoire s'ordonne un devoir de penser » (« Fonds d'auteur », dans *Questions d'archives, op. cit.*, p. 39). Quant au sociologue Dominique Wolton, spécialiste des questions d'information et de communication, il estime que « s'il est admis en politique que les citoyens ne sont ni passifs, ni manipulés par les messages des hommes politiques, pourquoi refuser cette même compétence dans l'ordre de la communication ? [...] Il suffit d'admettre que c'est le même individu qui reçoit les messages politiques et communicationnels » (*Internet, et après ? Une théorie critique des nouveaux médias, op. cit.*, p. 24).

dossiers en archives. Ce faisant, il contribuera à l'enrichissement du corpus documentaire susceptible d'être communiqué au public. Le débat pourra ensuite s'instaurer.

Car valoriser des archives sur un site Internet institutionnel est non seulement une manière de répondre à une demande sociale du public mais aussi de l'inviter au débat. En lui permettant d'exercer son esprit critique sur des dossiers structurants de la politique de l'eau actuelle, le site Internet institutionnel de l'agence de l'eau Adour-Garonne souhaite contribuer au renforcement d'une relation de confiance entre les administrés et leurs administrations. La confiance n'est-elle pas l'une des composantes nécessaires à la transparence ?

Bernadette FERRADOU
Responsable des archives
Agence de l'eau Adour-Garonne
bernadette.ferradou@eau-adour-garonne.fr